

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

---

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 416

présenté par  
M. Touraine

-----

### ARTICLE 30 QUINQUIES A

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« période égale au plus à »

les mots :

« durée maximale de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.